



rupture contrat professionalisation en alternance

Par **fran33**, le **24/10/2011** à **18:31**

Bonjour, j'aurais besoin d'un conseil ;

J'ai commencé mes cours la semaine dernière dans l'enseignement supérieur privé (bac +5) en alternance ; l'école est payante (environ 7000 euros pour l'année ; j'ai été pris en alternance dans une grande entreprise qui va financer mes études ...

je dois signer le contrat cette semaine : or je viens d'être convoqué par une autre grande entreprise dans laquelle j'ai travaillé l'année dernière , et on me propose de passer un entretien afin d'être embauché en CDI ; dans ce cas , je souhaiterais arrêter mes études et travailler .

Vous comprenez mon problème ; vis à vis de l'entreprise qui va m'employer en alternance , il faudra rompre le contrat si je suis embauché ; comme c'est un cdi je pense qu'il n'y aura pas de pb avec un préavis ; par contre comme j'ai commencé les cours , ne devrais je pas avoir à payer la scolarité ? il va y avoir rupture de contrat ... Je n'ai encore rien signé mais je ne veux prendre aucun risque ce contrat en alternance a été dur à trouver ; j me désiste et si je ne suis pas pris en cdi ce serait dramatique : je suis très ennuyé je ne sais que faire car j'ai peur qu'on me demande de payer ma formation puisque je l'ai commencé et ce serait très dur vu le coût de ses études... merci de me donner votre avis si vous avez des informations précises.

Par **P.M.**, le **24/10/2011** à **18:43**

Bonjour,

De toute façon, une clause de dédit-formation vis à vis de l'employeur ne peut pas figurer dans un contrat de professionnalisation mais il faudrait savoir si d'autres documents peuvent vous engager si vous en avez signés...

Par **fran33**, le **25/10/2011** à **09:54**

merci pour votre réponse ; pour l'instant rien n'est signé , tout doit se faire cette semaine ; mais je pense que l'école va vouloir être payée , que l'on suive les cours ou que l'on démissionne en cours de route ... je vous tiendrai au courant , cela peut servir à d'autres personnes qui sont dans le même cas que moi....

Par **P.M.**, le **25/10/2011** à **10:20**

Bonjour,

Si vous n'avez signé aucun engagement l'établissement de formation ne peut rien exiger...

Par **fran33**, le **26/10/2011** à **13:21**

merci pour votre réponse

passez une bonne journée